Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens

COMMUNIQUE DE PRESSE

IBODE

IL Y A BESOIN D INFIRMIERES SPECIALISEES DANS LES BLOCS OPERATOIRES

L'UFMICT-CGT condamne les propositions de remplacer les infirmières de blocs opératoires par des « techniciens de blocs » plus vite formés.

Ces projets, déjà énoncés dans le rapport Berland, n'ont qu'un but : gérer la pénurie médicale pour faire des économies au détriment de la sécurité et de la qualité. Ils s'inscrivent dans le concept de «santé marchandise» et de la Tarification à l'Activité.

La CGT porte une toute autre idée de la santé qui doit répondre au critère de « bien être physique, psychique et social » comme le précise l'OMS.

La CGT réaffirme l'exigence de la profession : avoir des Infirmières de Bloc Opératoire Diplômées d'Etat pour une prise en charge optimale de la personne opérée. Revendication soutenue contre chaque remise en cause de l'exercice professionnel comme la légalisation des « aides opératoires » dans le privé, où lors des travaux actuels sur la «Validation des Acquis et de l'Expérience des infirmières exerçant dans les blocs opératoires », ainsi que lors des travaux en cours sur « l'évolution de la profession infirmière ».

Une opération chirurgicale ne se résume pas à une série d'actes techniques. La mission des infirmières de bloc est d'accueillir une personne qui va subir un acte opératoire. Cela nécessite la maîtrise d'une démarche en soins et de larges connaissances théoriques et pratiques pour assurer la sécurité dans les domaines de l'asepsie, de la matério-vigilance, de l'hémo-vigilance, de la pharmacologie….Le développement de la chirurgie ambulatoire rend encore plus indispensable la présence d'infirmières de bloc pour assurer la prise en charge de l'opéré et sa famille.

Au moment ou s'exprime de plus en plus fort la reconnaissance des qualifications à Bac +3/4/5 et le besoin d'une formation universitaire des professions paramédicales afin de maîtriser l'exercice professionnel, le gouvernement voudrait réduire ces professionnels à de « simples exécutants » d'actes.

L'UFMICT-CGT APPELLE L'ENSEMBLE DE LA PROFESSION A SE MOBILISER POUR MAINTENIR LE NIVEAU DE QUALIFICATION NECESSAIRE A UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITE ET EN TOUTE SECURITE.

Fait à Montreuil, le 28 juin 2007

Fédération de la santé et de l'Action Sociale
Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 84
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : www.cgt.fr/santeas • **e-mail** : ufmict@sante.cgt.fr